

## Une commission EDD au LFI pour une politique globale de DD

La commission Environnement et Développement Durable représente l'ensemble des membres de la Communauté scolaire. Ses représentants siègent pour 2 ans et élisent un président parmi eux pour la même durée.

Son rôle est d'impulser une dimension DD dans les pratiques du LFI, aussi bien dans la politique pédagogique et éducative de l'Équipe de Direction que dans les choix du Conseil d'Administration comme les choix d'équipements matériels, la gestion du patrimoine bâti existant, les projets de construction et d'extension.

***La commission EDD veille à la cohérence, au développement et à la continuité des actions entreprises en matière de DD au sein du LFI***

Elle peut également proposer des collaborations et des partenariats avec des organismes publics ou privées, et elle dispose d'un budget lui permettant de financer ou de soutenir des projets de toutes natures en rapport avec son objet.